

Ngounié/Département de Tsamba-Magotsi/Fougamou/Plan de développement local

# Vers l'élaboration de la cartographie du cahier de charges contractuelles

Félicien NDONGO  
Fougamou/Gabon

UNE équipe d'aménagement forestier, composée du responsable social de la société Rain forest management (RFM), Tristan Edoué Kossivi, du cartographe Axel Sougou Mousavou, de l'aménagiste de l'ONG Muyissi environnement, Roland Yangari, accompagnée des agents des Eaux et forêts, de la préfecture, des conseils locaux et des populations, a entrepris dernièrement une mission de réalisation de la cartographie participative dans les villages impactés par la concession forestière. Cette mission d'information et d'enquête s'inscrivait dans le cadre de l'arrêté 105 fixant le modèle de cahier de charges contractuelles (CCC) en République gabonaise.

Toutes les parties qui composent le comité de gestion et de suivi des projets (CGSP) étaient donc présentes au quartier Ngouassa, dans les villages "Vie chère", Moukabou, Mandilou, Ekanga et Waka. L'équipe a parcouru à pied et/ou par voie fluviale, le permis forestier associé (PFA) No 23/10 lot No 3 sur une superficie de 21 513 ha. C'était donc une opportunité pour les différents membres de mieux comprendre les mécanismes devant les conduire à une meilleure lisibilité du champ d'action de la so-



Photo : Félicien Ndongo

A pied en forêt...



Photo : Félicien Ndongo

... ou sur la voie fluviale, l'équipe...

ciété forestière. L'importance de l'opération de cartographie participative, a indiqué Tristan Edoué Kossivi, consiste à délimiter respectivement les endroits où les populations villageoises exercent leurs droits d'usages coutumiers (lieux sacrés...), et déterminer les pourcentages de chaque village. C'est à travers ces données réalisées sur le terrain, avec la collaboration des guides ruraux, a renchéri M. Sougou Moussavou, que le cahier de charges contractuelles s'élabore.

Pour sa part, l'ONG Muyissi environnement, véritable facilitateur entre les communautés et la société, a souligné, à travers son représentant, que son rôle est d'accompagner toutes les parties dans la suite du processus dans cette mission de contrôle, sans parti-pris. Ainsi, avant de procéder à l'élaboration du règlement intérieur, le CGSP vérifie



Photo : Félicien Ndongo

... a fait le tour pour détermination des limites de la concession.

les finages et les zones d'influence de l'exploitation forestière par toutes les parties prenantes. Les finages délimitent l'étendue géographique dans l'exercice des droits d'usage coutumier.

En cas de désaccords majeurs sur l'étendue des finages, il sera procédé à des mises à jour selon les modalités prévues par le

Guide technique national pour l'aménagement et la gestion des forêts domaniales. Par ailleurs, l'administration, représentée par le préfet lors de la réunion, procède d'abord au rappel des finages des communautés concernées sur la base de la cartographie participative mise à disposition par le concessionnaire forestier. En cas d'absence de

cartographie participative ou de manque de données sur les finages villageois, le préfet ordonne une mission de « certification des finages » par la direction provinciale des Eaux et forêts ou le cantonnement. Ce rappel vise à s'assurer que les communautés représentées sont bien celles concernées par l'unité forestière située dans le dé-

partement, et qu'il n'y a pas non plus d'omission. Ensuite, le préfet distribue à l'ensemble des parties prenantes au CGSP une copie du modèle du CCC et, si possible, une copie du guide technique. Il demande aux uns et aux autres de désigner leurs représentants dans les délais de trois semaines.

Soulignons que cette étape succède à la phase du démarrage des activités de RFM lancée le 10 juillet 2018 au cours de la consultation publique, en présence des populations et de l'administration.

Le groupe RFM, à capitaux malaisiens, mais de droits gabonais, avec un capital social de 15 millions francs (à ne pas confondre avec le niveau d'investissement qui est à plus de 50 milliards de francs), exerce dans la filière forêt-bois, rappelle-

## ... et département de la Louetsi-Wano/Lébamba/Maison communautaire

### Un site à revaloriser

Gloire Junael  
MOUBEDI BIGOGO  
Lébamba/Gabon

SITUÉE au cœur de la ville de Lébamba, la Maison communautaire est cet édifice public qui n'a pour seul rôle, de nos jours, que d'occuper un espace dans la commune, sans la moindre utilité.

A l'origine en effet, c'était une habitation préfectorale rétrocedée, en 1996, à la mairie de la localité. Mais elle est restée longtemps inoccupée. Et la nature ayant horreur du vide, y avait repris ses droits.

Lors de l'arrivée de Covec, société chinoise chargée de bitumer le tronçon Ndendé-Lébamba, ce bâtiment avait été entièrement réhabilité, figurant parmi les doléances dans



Photo : Bigogo

La Maison communautaire de Lébamba à l'abandon... Photo de droite : ... alors que l'érection de box commerciaux à l'intérieur de la concession permettrait à l'institution municipale de générer des recettes.

le cahier de charges dressé par les populations. Mieux, il avait été même équipé en romans littéraires et autres fournitures didactiques, pour permettre aux élèves et enseignants de la localité de faire des recherches. De même, pour sécuriser le bien et ses utilisateurs, une barrière avait été érigée.

Malheureusement, une fois les clefs remises aux autorités municipales et la société partie, la Maison communautaire n'aura servi qu'à accueillir une église de réveil dont les activités étaient particulièrement intenses tous les dimanches. Sans plus. Puis, à son tour, l'église s'en est allée, et la bâtisse a été récupérée par la So-

ciété gabonaise de transport (Sogatra), qui s'en est servie comme gare, y accueillant et embarquant ses passagers à destination de Libreville. Les autorités municipales ont même donné leur aval aux associations agricoles de la place pour y tenir leurs rencontres. Mais leurs responsables ont préféré la salle de la mai-



Photo : Bigogo

rie. Conséquence, cet édifice croupit jour après jour sous de hautes herbes, et avec lui tout le patrimoine littéraire reçu. Pourtant, de l'avis de plusieurs observateurs, cet espace peut être bénéfique pour l'Institution municipale, vu qu'il est placé au centre-ville. Il suffirait d'y aligner des box

tout au long de la barrière et transformer la maison communautaire en un restaurant, à l'image de celui du Conseil départemental. Ce qui serait une source sûre et permanente de recettes journalières, en vue de renforcer les caisses de la mairie, qui en a d'ailleurs grandement besoin pour faire face à ses différentes charges.